



Conduire à l'étranger, ce qu'il faut savoir

Actualité législative publié le **05/07/2019**, vu **951 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Conduire à l'étranger lorsque l'on part en vacances comporte certaines règles.

Conduire à l'étranger lorsque l'on part en vacances comporte certaines règles. Cela peut représenter, dans certains cas, un véritable challenge lorsqu'il s'agit de faire reconnaître son permis de conduire dans certains pays.

Le service public a mis en place une plateforme d'information la conduite à l'étranger et les règles en fonction du pays de destination. Normalement, le permis de conduire obtenu en France est valide dans tous les pays européens en + de l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

Dans d'autres pays, en revanche, le cas se complique. Les Etats-Unis et le Canada acceptent le permis français pour du court séjour tandis que la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud demande une traduction certifiée conforme. Dans la majorité des pays étrangers, c'est le permis international qui est demandé.

>>> RAULINE AVOCAT <<<